



Formation professionnelle de niveau 4

## BPREA

### Brevet Professionnel Responsable Entreprise Agricole Maraichage ou Oléiculture



CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

#### • DUREE

1351 heures totales  
en centre 518 heures  
En distanciel : 490 heures  
En entreprise : 343 heures

#### • LIEUX

CFPPA, avenue Edouard Herriot à  
Saint-Rémy-de-Provence

#### • DATE DE SESSION

4 Janvier 2023 à 25 Octobre 2023

#### • EFFECTIF

De 9 à 12 personnes maximum

#### • ACCESSIBILITE

Référente handicap Aurore VAL  
[cfppa.st-remy@educagri.fr](mailto:cfppa.st-remy@educagri.fr)

#### • Modalité d'inscription

Secrétariat du CFPPA  
04.32.62.01.61  
[cfppa.st-remy@educagri.fr](mailto:cfppa.st-remy@educagri.fr)

Inscription sur site internet :  
lien « renseignement/inscription »  
au bas des fiches formations

#### • REFERENT FORMATION

Chantal CIOFFI  
[chantal.cioffi@educagri.fr](mailto:chantal.cioffi@educagri.fr)

#### • CONDITIONS PARTICULIERES

Parcours personnalisé suite à un  
positionnement individuel  
Stages obligatoires

## OBJECTIFS

Le BPREA, est un diplôme qui permet l'installation agricole, en tant que chef d'exploitation, responsable d'entreprise agricole, responsable d'atelier. Le BPREA est un élément de la capacité professionnelle agricole qui ouvre droit à la demande de dotation jeune agriculteur (DJA), dans le cadre d'une installation aidée.

Au CFPPA de ST Rémy de Provence, la formation est axée sur le maraichage, et l'oléiculture. Les compétences enseignées sont la conduite technique des productions, le pilotage et la gestion de l'entreprise, la commercialisation des produits de l'entreprise.

Le diplôme est découpé en blocs de compétences inscrits au RNCP, l'obtention de chacun des blocs peut être individualisée et donc étalée dans le temps, l'obtention de la totalité des blocs (UC, Unité capitalisable), donne le diplôme. Des équivalences sont possibles par la validation d'acquis académiques

## CONTENU

- UC 1. Se situer en tant que professionnel
- UC 2. Piloter le système de production
- UC 3. Conduire un système de production maraichère et/ou oléicole
- UC 4. Assurer la gestion économique financière et administratives
- UC 5 Valoriser les produits ou service de l'entreprise
- UC 6 UCARE 1 – Conduite un atelier de transformation de fruits et légumes
- UC 7 – UCARE 2 – Mettre en place un système agroforestier.

L'individualisation des parcours permet d'établir un programme de formation adapté à chaque bénéficiaire, avec des entrées et sorties au fil de la formation. Possibilité de ne suivre que les modules (UC), ou sous-modules offrant un intérêt pour le projet professionnel du/de la candidat.e.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

En distanciel et présentiel en s'appuyant sur la dynamique de groupe et des méthodes actives. Les contenus comme les évaluations sont faits en situation de travail.

Plusieurs supports pédagogiques sont mis à disposition de la formation : Exploitation oléicole de 15 hectares conduite en Agriculture Biologique avec un point de vente, et un atelier maraichage en permaculture en projet

## MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations certificatives construites en situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation. Le diplôme est acquis si le/la bénéficiaire a réussi à l'ensemble des évaluations.

Le bénéfice des UC (Unités Capitalisables/blocs de compétence) acquises est conservé à vie.

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa/presentation-du-cfppa>

## • ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les formateurs/formatrices sont des professionnels de la filière maraichère et oléicole.

L'immersion en milieu professionnel est facilitée par la position du CFPPA en pays d'Arles sur une zone maraichère et arboricole.

## PUBLIC

Personnes ayant un projet d'installation en agriculture ou de salariat hautement qualifié, en situations de reprises familiales ou non.

- Demandeurs d'emploi
- Adultes en reconversion professionnelle, salariés ou indépendants sur financement personnel (privé et/ou CPF).
- Personnes éligibles aux financements de la formation professionnelle continue : Région Sud, OPCO (dont transition pro).

## METIERS VISES

Chef.fe d'exploitation agricole, Responsable d'entreprise agricole, chef de culture en maraichage ou en oléicole, salarié.e hautement qualifiée, responsable d'atelier maraicher ou oléicole.

## PRE-REQUIS

- ✓ Diplôme obligatoire et ou concours : niveau 3 minimum
- ✓ Avoir 18 ans lors de la validation du diplôme
- ✓ Justifier d'une année d'activité professionnelle salariée
- ✓ Avoir un projet d'installation agricole ou un projet d'insertion professionnelle à un poste de salarié agricole hautement qualifié
- ✓ Niveau souhaité : *bon niveau de français, lecture, écriture*

Conditions particulières : se soumettre aux tests de positionnement à l'entrée en formation

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Demandeur.euse d'emploi avec prescription** : financement de la Région SUD conditionné au passage et à l'acceptation de la candidature à la Commission d'Admission en Formation (2 à 3 semaines avant pour parcours complet, donc début septembre).

**Statuts salariés** : dépôt auprès de l'OPCO du dossier complet, 4 mois avant la formation.

## FINANCEMENTS

### **Demandeur.euse d'emploi :**

- Financement par la Région Sud

**Pour les autres publics**, le financement de la formation peut être assuré par :

- les fonds de la formation de votre opérateur de compétences (OPCO)
- le Compte Personnel de Formation (CPF) pour une prise en charge partielle
- vos fonds propres (blocs de compétence ou UC éligibles au CPF)
- le plan de développement des compétences de l'entreprise

La formation peut être suivie dans le cadre du dispositif PRO-A ou d'un Projet de Transition Professionnelle (CPF de transition professionnelle).

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence

Tel : 04 32 62 01 61

[cfppa.st-remy@educagri.fr](mailto:cfppa.st-remy@educagri.fr)